



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire**

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne l'application de la Déclaration

Additif

Organisation internationale du Travail

En 2010, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a communiqué des données sous forme de tableaux et des informations complémentaires sur les territoires non autonomes, plus précisément Anguilla, les Bermudes, les îles Falkland (Malvinas)¹, les îles Vierges américaines, les îles Vierges britanniques, Gibraltar, Guam, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et les Tokélaou.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 juin 2010).

** E/2010/100.

¹ La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.



Dans le cadre de ces renseignements, l'OIT a fourni une liste des conventions applicables à chacun des territoires et évoqué ses communications avec leurs Puissances administrantes respectives (la France, les États-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), en formulant des observations sur les rapports qu'elle avait reçus de ces puissances, en sollicitant des compléments d'information ou en signalant que les informations requises n'avaient pas été communiquées.
